

Afin de contrôler et de limiter les risques associés à la COVID-19, les parents ne pourront pas circuler librement dans les écoles, tel que le mentionné dans le document du Gouvernement du Québec:

« Non. La circulation des parents de même que celle d'autres visiteurs seront interdites à l'intérieur de l'école. »

EXTRAIT\_QUESTIONS ET RÉPONSES no52 du 10 mai 2020\_COVID  
19\_Déconfinement\_Gouvernement du Québec